



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC
Adoption du Programme triennal d'immobilisation (2026-2028)

PRENEZ AVIS qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead aura lieu le 8 décembre 2025, 18h15, à l'hôtel de ville de la Ville de Stanstead, situé au 425, rue Dufferin.

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, cette séance extraordinaire portera uniquement sur le Programme triennal d'immobilisation (2026-2028) de la Ville de Stanstead.

**Copie certifiée conforme, sous
réserve des approbations, donnée
en ce 27 novembre 2025**

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Hughes Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 27^{ème} jour du mois de novembre 2025.

ET J'AI SIGNÉ :

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier



Stanstead

**PROVINCE OF QUEBEC
REGIONAL MUNICIPALITY OF MEMPHREMAGOG COUNTY
TOWN OF STANSTEAD**

PUBLIC NOTICE

Adoption of the *Programme triennial d'immobilisation (2026-2028)*

PUBLIC NOTICE is hereby given that a special Town Council meeting will take place on December 8th, 6:15 PM, at the Town Hall, located at 425 Dufferin Street, Stanstead.

In accordance with article 474.2 of the *Cities and Towns Act* (L.R.Q., chap. C-19), the only point at the agenda, for this special meeting, will be the adoption of the *Programme triennial d'immobilisation (2026-2028)*.

GIVEN IN STANSTEAD on November 27th, 2025.

Hughes Ménard,
General Manager and clerk-Treasurer

The present text is not official; thus, the French version prevails.